
957

RÉSEAU

1500

2000

SPÉCIAL

4250

LES SYNDIQUÉ-E-S
TECHNOLOGUES,
MÉTIERS,
TECHNIQUES
PROFESSIONNELLES
ET DE BUREAU,
SPÉCIALISTES ET
PROFESSIONNELS
D'HYDRO-QUÉBEC
S.C.F.P. - F.T.Q.

Volume 23 no 9

10 NOVEMBRE 2004

HYDRO-QUÉBEC
ANNONCE CAVALIÈREMENT LA VENTE
DE SA FILIALE HYDROSOLUTION

À TOUS LES MEMBRES DES SECTIONS LOCALES 957 – 1500 – 2000 ET 4250

Le 8 novembre 2004, Hydro-Québec a rencontré les employé-e-s d'HydroSolution, syndiqué-e-s à la section locale 2000 et à la section locale 4250, pour leur annoncer la vente de cette filiale.

HydroSolution offre à la population du Québec une gamme complète d'appareils en matière de chauffe-eau, de chauffage central et de climatisation. Elle compte, pour réaliser son mandat, sur des représentant-e-s Service à la clientèle, accessibles en tout temps, 24 heures par jour, 365 jours par année, y compris les fins de semaines et les jours fériés, appuyé-e-s par une dizaine de spécialistes, syndiqué-e-s à la section locale 4250 et d'installateurs mesurage, syndiqués à la section locale 1500 et de techniciens syndiqués à la section locale 957, qui assurent ce service.

HydroSolution, filiale sous le contrôle d'Hydro-Québec Distribution et de son président, monsieur André Boulanger, est une entreprise rentable et efficace, ayant un impact positif sur le bilan financier de la vice-présidence Distribution.

En agissant de la sorte, Hydro-Québec ne respecte pas l'engagement donné à ses syndicats SCFP 957, 1500, 2000 et 4250, prévoyant qu'aucune vente, cession ou action de ce genre ne serait entreprise sans rencontre préalable avec les syndicats, afin de leur permettre d'influencer la direction.

En rencontre aujourd'hui, les officiers provinciaux des sections locales 957, 1500, 2000 et 4250 ont décidé, comme premier geste, d'informer leurs membres, et par la suite, d'aller rencontrer le président d'Hydro-Québec Distribution, monsieur Boulanger, afin de lui faire part de leur désaccord.

De plus, le SCFP et la FTQ seront informés, afin de coordonner les actions nécessaires pour contrer la vente de cette filiale.

Est-ce une commande du gouvernement Charest dans son approche des PPP (partenariats public-privé) afin de transférer une partie rentable d'Hydro-Québec à on ne sait quels intérêts ?

Veut-on scinder Hydro-Québec et commence t'on par cette filiale ?

Les syndiqués et syndiquées du SCFP 957, 1500, 2000 et 4250 considèrent HydroSolution comme un service public de qualité qui doit rester public.

Solidairement,

Vos comités exécutifs provinciaux
Sections locales 957-1500-2000 et 4250, SCFP